

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013**

**2013 DDEES 162** Subvention à l'association des commerçants Oberkampf Parmentier pour les illuminations de fin d'année 2012 (11e).

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants Oberkampf Parmentier 11e pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6.400 euros est attribuée à l'association des commerçants Oberkampf Parmentier située 2, rue du marché Popincourt à Paris 11e (69441 - 2013\_02670) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 22.400 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 6.400 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).